

Vinci veut construire une fac aux planchers branlants

Dans certains locaux, la résistance des sols a presque été divisée par deux par rapport aux exigences initiales. L'architecte qui s'en est ému a été aussitôt viré.

Le groupe Vinci, numéro un mondial des travaux publics, se prépare à construire des bâtiments à la sécurité gravement défectueuse. C'est ce que soutient Philippe Blandin, architecte chargé de concevoir l'un des quatre édifices qui accueilleront, dans deux ou trois ans, une partie des 20 000 étudiants de l'université Paris-VII, dans le XIII^e arrondissement. Et il ne s'agit pas d'un chantier de poche, puisqu'il s'étendra sur 45 000 m² et coûtera 273 millions.

Philippe Blandin a découvert que Vinci prenait quelques libertés avec le cahier des charges. Dans le projet de bâtiments universitaires approuvé par la direction de l'opéra, la résistance offerte par les planchers est de 400 kilos par mètre carré. Or, dans le contrat finalement présenté par le bétonneur à ses architectes, cette résistance se retrouve, dans certains locaux, réduite à 250, voire 150 kilos par mètre carré.

Effondrements interdits

Ces valeurs, estime le trouble-fête, sont beaucoup trop faibles pour des immeubles destinés à recevoir du public. Mieux, elles exposent certaines zones à des risques - limités mais réels - d'effondrement. D'autant plus que trois des quatre bâtiments construits au-dessus de voies TGV seront soumis à d'exquises vibrations ferroviaires. Pour éviter tout « mitage » (variation des charges), explique l'architecte, il est impératif de respecter partout la norme de 400 kilos par mètre carré.

Approuvé par l'université, le projet prévoyait des locaux « flexibles », capables de changer d'affectation : un labo devenant une salle de classe, un bureau, un lieu de réunion, etc. Une volonté martelée tout au long des documents signés par les res-

ponsables de Paris-VII. Ainsi, usant de toutes les déclinaisons possibles, les bâtiments doivent être « modifiables », « réversibles », multifonctionnels », « adaptables », « modulaires » ou « évolutifs », ce qui implique, comme l'indique le programme « résistance des planchers homologués dans une même zone ».

En écho, dans un courriel adressé le 24 mars dernier à l'architecte trublion, le bureau de contrôle Qualiconsept précise que dans les locaux « la surcharge devra de toute manière être au minimum égale à 400 kg/m² ».

Mais alors pourquoi Vinci s'assied-il sur cette consigne ? Un affreux soupçon se profile. « Cette formule à planchers hétérogènes recourt nettement moins cher à Vinci », explique l'un des responsables du chantier, qui préfère rester anonyme. Avant d'ajouter : « Et, surtout, la généralisation de la norme de 400 kilos obli-

gerait le groupe à renforcer les structures portées des immeubles. D'où un très gros surcoût. Exemple, le plus petit des quatre bâtiments repose sur une poutre de béton dont chaque point d'appui peut supporter une pression de 370 tonnes. Avec la norme - 400 kilos par mètre carré -, la poutre devrait être renforcée à grands frais pour admettre une pression de 700 tonnes.

Qui en perdrait les responsables de Paris-VII chargés de suivre le chantier ? L'un d'eux, qui réclame lui aussi l'incognito, affirme qu'il fait confiance « au constructeur, tout en précisant quand même : « L'idéal aurait été qu'on fasse 400 ou 600 kilos par mètre carré partout. Mais il y a des problèmes de coût. Si le cahier des charges n'est pas respecté, on refusera tout... ou on changera la destination des locaux. » Et pourquoi ne pas peser les étudiants ?

Contacté par « Le Canard », Vinci n'a pas souhaité réagir. Il faut donc

se contenter de la version officielle du groupe : tous les locaux n'auront pas vocation à recevoir des étudiants. Les bureaux et les logements de fonction, par exemple, peuvent supporter des charges plus légères. Et l'on frémir d'avance à l'éventualité de 600 étudiants occupant, en scouillant, un local qui ne leur était pas destiné. Ou encore au démantèlement d'équipements lourds d'une pièce vers un plancher léger, dans quinze ans, quand la mémoire des sols sera éteinte.

Poids lourds s'abstenir

Fin février, Philippe Blandin, l'architecte réfractaire, a vu son contrat annulé par Vinci. Il est bien seul. Ses collègues participant au projet n'ont pour l'instant pas pipé mot, tandis que le Setec (bureau d'études) admet désormais que les locaux soient « à flexibilité limitée » (sic).

Flexibilité limitée ? L'expérience a déjà merveilleusement porté ses fruits. Un enseignant qui suit le dossier de près rappelle que la direction de Paris-VII avait « fait confiance » à un autre bétonneur, Eiffage, lors de l'aménagement universitaire des Grands Moulins, dans le même quartier de Paris.

Au sommet de l'immeuble avait alors été installé un superbe jardin suspendu, inauguré en 2007 par le Premier ministre de Carême du Sud-ouest. Hélas, les accès à ce jardin ne supportaient qu'une résistance de 250 kilos par mètre carré au lieu des 400 réglementaires. Jusqu'à nouvel ordre, ce délicieux espace ne sera donc accessible qu'au personnel de maintenance...

Difficile à avoir à nos amis asiatiques qui viennent d'inviter le président de Paris-VII au pays du Matin-Calmé.

Jean-François Julliard

